



COORDINATION DES SECTIONS FSU–SNUIPP DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT–FERRAND

Second Groupe de Travail sur les LDG – règles du mouvement 1^{er} degré Lundi 27 janvier 2025

Les organisations syndicales ont été convoquées pour un deuxième groupe de travail. Il s'avère que le Ministère impose à chaque académie de mettre en place la « valorisation du parcours professionnel » pour le mouvement.

L'AGS disparaît au profit des échelons !

L'administration propose un tableau qui annonce un certain nombre de points par échelon. La FSU, ainsi que les autres organisations syndicales, s'opposent à ce changement qui prend en compte les accélérations de carrière pour un certain quota d'enseignants. Nous réclamons encore la pondération de l'AGS.

Avec ce système, il y aura beaucoup plus de personnes avec un barème égal. L'administration propose donc de rajouter un deuxième critère : celui de l'ancienneté dans le poste.

La FSU s'y oppose : tous les collègues qui n'arrivent pas à obtenir un poste définitif se verraient pénaliser.

La prise en compte de l'échelon sera à la date du 31 août année N-1 ou au 1^{er} septembre pour les FSE venant d'être titularisés à cette date. Il n'y a pas de possibilité de changement de date.

La FSU a proposé une majoration de 1 point par année dans l'échelon. L'administration répond que cela n'est pas possible.

Zones MOB

Les organisations syndicales sont revenues sur le rejet de ne passer qu'à une seule zone pour les remplacements dans le 63. Pas de décision.

Parent isolé

Cette bonification ne peut pas être mieux valorisée que les priorités légales. Elle sera de 2 points.

Vœu préférentiel

Harmonisation pour tous les départements de l'Académie, sur le modèle du 63.

- 5 points dès la 2^{ème} demande (dès le 1^{er} renouvellement) et cela jusqu'à la 6^{ème} demande
- A partir de la 7^{ème} demande, ajout de 1 point par année avec un maximum de 10 points.

REP/REP+

Les collègues ayant exercé 5 années en REP ou REP+ (dans une même école) et étant au moment du mouvement sur ce même poste, quel que soit le département, même hors académie pourront bénéficier de points.

Mesure de carte scolaire

Pas de changement : les 100 points de fermeture compteront pour les 8 premiers vœux de même nature.

La FSU a pourtant demandé à ce qu'ils soient élargis à tout type de vœux.

L'administration y était favorable mais les autres organisations syndicales s'y sont opposées.

